

Procès-verbal de la séance du 16 février 2024

L'an 2024, le 16 février à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur PREAUX, maire.

Membres du Conseil Municipal	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir donné
AUGUSTA Bérengère	X		
BRILHAULT Géraldine	X		
CARBONNIER Nicolas	X		
DEDEYAN Thierry	X		
DEVE Dominique	X		
DUVERGEY Michel	X		
FERGANI Alexandre	X		
MAGNE Michel	X		
PREAUX Patrice	X		
TLEMSANI Slimane	X		
VOISIN Éric	X		

Secrétaire de séance : Monsieur CARBONNIER Nicolas.

Onze conseillers municipaux en exercice, le quorum est fixé à six.

Le compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2023 est validé par le conseil municipal et signé par le maire et le secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR	
1	Approbation des attributions de compensation
2	Actualisation de la convention avec le centre de loisirs de Freneuse
3	Commissions municipales et délégués communaux
4	Actualisation de la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal
5	Proposition de contrat Buroteam pour les copieurs de la mairie et de l'école
6	Résultat de l'analyse des offres du marché public de maîtrise d'œuvre en bâtiment

1- Approbation des attributions de compensation (AC)

DCM 2024/01

Le maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté de Communes Les Portes de l'Ile-de-France (CCPIF) a donné suite aux travaux de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en prenant une délibération fin 2023, concernant les attributions de compensation pour l'année 2024.

La délibération n°2023/108 présente les montants d'AC définitifs pour l'année 2024.

Pour Chauffour-lès-Bonnières, le montant de l'AC de 2023 s'élevait à 50 103.95€. L'AC définitif pour 2024 s'élève à 47 946€. Cela représente une baisse de 2 157.95€ par rapport à 2023.

Le conseil municipal approuve le montant de 47 946€ d'attribution de compensation pour l'année 2024 à 11 voix Pour.

2- Actualisation de la convention avec le centre de loisirs de Freneuse

DCM 2024/02

La commune a signé une convention avec la ville de Freneuse, afin que les enfants et adolescents habitants Chauffour puissent être accueillis à l'accueil de loisirs de Freneuse en 2017. Cette convention est toujours active mais elle doit être actualisée.

Le maire propose au conseil municipal de contracter une nouvelle convention avec la ville de Freneuse. Les enfants et adolescents pourront fréquenter l'accueil de loisirs après leur inscription. Les tarifs et les modalités d'inscriptions sont définis dans la convention.

Après délibération et à onze voix Pour, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention.

3- Commissions municipales et délégués communaux DCM 2024/03

Les 28 janvier et 4 février 2024 ont été organisées des élections municipales partielles complémentaires. Quatre nouveaux élus ont intégré le conseil municipal : DEVE Dominique, DUVERGEY Michel, FERGANI Alexandre et TLEMSANI Slimane. Les commissions communales et les délégués communaux doivent être mis à jour. Le conseil municipal décide à l'unanimité que le maire et les deux adjoints sont membres de toutes les commissions communales.

Les représentants pour les commissions municipales ont été désignés comme suit :

Budget		
MAGNE Michel	VOISIN Éric	TLEMSANI Slimane
Caisse des écoles		
FERGANI Alexandre	VOISIN Éric	
Comité National d'Action Sociale (CNAS)		
AUGUSTA Bérengère		
Appel d'Offres, Urbanisme communal (Bâtiments, chemins et routes)		
DEDEYAN Thierry	TLEMSANI Slimane	DUVERGEY Michel
Petite enfance, jeunesse et sport		
AUGUSTA Bérengère	FERGANI Alexandre	
Aides et activités pour les séniors		
DEDEYAN Thierry	DEVE Dominique	
Communication et attractivité communale (Information, numérique, animation, patrimoine, environnement et image de la commune)		
DEVE Dominique	AUGUSTA Bérengère	

Le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les délégués communaux comme suit :

	TITULAIRE(S)	SUPLEANT(S)
CCPIF	PREAUX Patrice	CARBONNIER Nicolas
CCPIF CLECT	PREAUX Patrice	
SIVOS	DUVERGEY Michel	VOISIN Éric

SEPE	MAGNE Michel et DEDEYAN Thierry	PREAUX Patrice et DEVE Dominique
SISP	DEDEYAN Thierry et VOISIN Éric	FERGANI Alexandre et TLEMSANI Slimane
SEY	DEDEYAN Thierry	DUVERGEY Michel
Défense	DEDEYAN Thierry	
MARPA Bréval	VOISIN Éric	DEDEYAN Thierry
CCPIF Climat	BRILHAULT Géraldine	CARBONNIER Nicolas

4- Actualisation de la convention du Regroupement Pédagogique Intercommunal DCM 2024/04

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est en Regroupement Pédagogique Intercommunal avec la commune de La Villeneuve-en-Chevrie. La dernière convention a été signée en février 2017. En juin 2023, la commune a passé une convention tripartite avec le Département des Yvelines et le syndicat Seine-et-Yvelines Numérique (SYN). Elle a pour but de mettre à disposition des élèves de CM1 et de CM2 des Equipements Individuels Mobiles (EIM) dits "Cartable numérique".

Le maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal d'actualiser la convention RPI. A onze voix Pour, le conseil municipal autorise le maire à l'actualiser et à la signer.

5- Proposition de contrat Buroteam pour les copieurs de la mairie et de l'école DCM 2024/05

Le contrat de location avec So Technologies pour le copieur de l'école prend fin en avril 2024. La société Buroteam, fournisseur pour le copieur de la mairie a établi deux propositions commerciales.

Ces propositions portent sur la location du copieur de la mairie repris dans les mêmes conditions et une proposition de location pour un nouveau copieur à destination de l'école. Les frais de livraison, d'installation et de formation sont offerts.

Les deux devis sont examinés par le conseil municipal. Après discussion, les membres du conseil municipal optent pour la première proposition avec le copieur RICOH IM C300 pour l'école et autorise le maire à signer le nouveau contrat de location de copieurs pour la mairie et pour l'école.

6- Résultat de l'analyse des offres du marché public de maîtrise d'œuvre en bâtiment DCM 2024/06

Le 9 février 2024, madame Toutin d'Ingéniery a présenté les résultats de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre en bâtiment dans le cadre du projet de réhabilitation des bâtiments communaux (Mairie, MAM et salle des fêtes). Sept entreprises ont répondu. Au regard du tableau de synthèse de l'analyse des offres, la société EBK Architecture a obtenu la meilleure note.

Le maire propose au conseil municipal d'attribuer le marché à EBK Architecture.

Les membres présents délibèrent et à l'unanimité, octroient le marché public de maîtrise d'œuvre en bâtiment pour la réhabilitation des bâtiments communaux à l'entreprise EBK Architecture, représentée par madame Bartnik. Ils autorisent le maire à signer le marché et tous documents s'y rapportant. Le montant de la dépense sera inscrit au budget communal 2024 en investissement.

Questions diverses

QD1- La mairie a reçu un courrier par mail de Pierre Bédier, Président du Conseil Départemental des Yvelines, pour savoir si notre commune serait intéressée de participer au festival "Les Yvelines font leur cinéma" en 2024. La commune a bénéficié d'une projection l'été dernier, et le Département privilégiera les communes qui n'ont jamais accueilli ce festival. Malgré cela, un courrier sera rapidement envoyé pour confirmer l'intérêt d'y participer une nouvelle fois. Tous les membres du conseil municipal sont d'accord pour réitérer l'expérience qui s'était très bien déroulée en 2023.

QD2- Conseil d'école du 8 février: Les effectifs pour la rentrée 2024 ont été présentés : 118 élèves seront normalement inscrits. Les deux écoles ont présenté leurs actions et animations en lien avec les associations ainsi que le voyage découverte des CE1/CE2 ; CM1/CM2. Une question des parents a porté sur les contenus possibles des menus des repas qui pourraient ne pas avoir de substitut de viande. Dans le cadre de la loi Egalim, cela n'est pas permis.

QD3- Les décorations de fin d'année qui ont été cassées par le vent sont récupérées par la société Décolum. Les décorations vont être renforcées. La commune recevra les nouveaux décors avant la fin d'année.

QD4- Le repas des aînés est prévu le 10 mars. Un point est fait sur l'organisation pour l'élaboration des invitations et la création du menu.

QD5- Une initiation golf totalement gratuite est proposée par la fédération française de golf aux élèves de l'école. L'information a été transmise à la directrice pour convenir d'une date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Auteur : PREAUX Patrice

Date de mise en ligne : 21 avril 2024

Conseil municipal du 16 février 2024	
PREAUX Patrice, le maire	CARBONNIER Nicolas, Secrétaire de séance
	